

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 26 avril 2012

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 3/2012 relatif à une demande de crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue du Chêne,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter le crédit de fr 2'730'000.- pour l'aménagement de la Rue du Chêne,
- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches avec son mandataire en vue de cette réalisation,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de frs. 2'730'000.- nécessaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du plafond d'investissement voté pour la législature en cours, avec amortissement sur une durée de 30 ans, à raison de frs 91'000.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel.

Ainsi délibéré en séance du 26 avril 2012

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire